

Vendredi 13 mars 2020.

Communiqué de Presse de Dominique Bussereau

*Président du Département de la Charente-Maritime et de
L'Assemblée des Départements de France, ancien Ministre*

Suite à l'intervention du Président de la République, nous mettons en œuvre immédiatement des mesures visant à assurer la continuité du service public tout en préservant la sécurité sanitaire des Charentais-Maritimes et des Agents du Département.

Concernant l'accès des Charentais-Maritimes aux services départementaux

- Toutes les Maisons de la Charente-Maritime restent ouvertes au public selon des horaires adaptés.

Concernant nos aînés

- Pas de visites à domicile pour les évaluations de droits à l'APA, ils seront tacitement renouvelés.
- L'instruction des nouvelles demandes se fera sans visite à domicile.

Concernant les missions Enfance et Famille

- Des dispositions seront prises en fonction des instructions gouvernementales, en particulier pour permettre d'augmenter le nombre d'enfants accueillis au domicile des assistantes maternelles.

Concernant l'éducation

- En accord avec les principaux des collèges, les collégiens pourront utiliser les tablettes numériques à leur domicile afin d'assurer la continuité pédagogique en Charente-Maritime.

Concernant les agents de notre collectivité

Dans nos collèges

- Le personnel en charge de la maintenance des collèges effectuera des travaux d'entretien.
- Le personnel de cuisine reste opérationnel pour répondre aux besoins ponctuels de restauration des équipes pédagogiques.
- Les denrées périssables ont été mises à la disposition d'associations caritatives.

Le Télétravail

- En liaison avec notre médecine de prévention, le télé travail est priorisé pour le personnel souffrant de pathologies à risque.
- Le télétravail est également proposé aux parents ayant des enfants de moins de 16 ans et devant les garder à domicile.
- Ce mode de travail pourra être étendu en fonction du déploiement de plan de continuité d'activité.

Organisation

- Les déplacements hors département sont suspendus.
- Seules les réunions prioritaires sont maintenues en privilégiant les audio et visioconférences.

Pour info

- Les organisations syndicales sont associées à la mise en place de ces dispositifs et seront régulièrement consultées.
- Je présiderai une cellule opérationnelle réunissant l'ensemble des Vice-Présidents départementaux et les directeurs de services ce lundi 16 mars.
- Un Comité exceptionnel d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail se tiendra mardi 17 mars prochain.